

Compte d'entrée Swiss Life

Uniquement pour
Swiss Life Premium
Delegate Prime

Vos besoins – notre solution

Vous souhaitez cumuler et investir auprès de Swiss Life des fonds provenant de différentes sources? Dans ce cas, le compte d'entrée est la solution qu'il vous faut. Elle vous permet d'économiser un montant important pour une solution de placement, Swiss Life Premium Delegate Prime. Parallèlement, un ordre permanent est mis en place afin que vous puissiez investir chaque mois un montant supplémentaire dans le compte/dépôt en fonds.

Fonctionnement

Vous investissez un certain montant dans notre solution de placement via le compte d'entrée et ce, pour au moins 250 000 francs au cours des six premiers mois. Vous définites ensuite le montant qui doit être investi chaque mois (au moins 5000 francs après le premier placement). Ce montant est ensuite transféré du compte d'entrée vers le compte/dépôt en fonds Swiss Life Premium Delegate Prime en vue d'être investi.

Vos avantages

- Si vous envisagez d'investir dans notre solution de placement, vous pouvez verser vos économies, des montants provenant de solutions de prévoyance ou encore des capitaux disponibles provenant de différentes sources directement sur le compte d'entrée.
- Cet argent peut ainsi être cumulé de manière efficace et avantageuse. Il peut servir de compte de constitution de capital.
- Comme nous procédons régulièrement à des investissements (ordre permanent) dans le compte/dépôt en fonds à partir du compte d'entrée, vous profitez de l'effet de lissage des prix d'acquisition.

Faits et chiffres

L'offre

Type

Compte d'entrée à taux d'intérêt variable. Ne peut être ouvert que combiné à une solution de placement avec compte/dépôt en fonds.

Clientèle éligible

Personnes de plus de 18 ans domiciliées en Suisse.

Devise

Le compte est géré uniquement en francs suisses.

Gestion de compte

Lienhardt & Partner
Privatbank Zürich AG

Versements minimum*

- Premier investissement minimum dans le compte/dépôt en fonds: 250 000 francs au cours des six premiers mois.
- Versements réguliers sur le compte/dépôt en fonds: au moins 5000 francs par mois la première année.

* En cas de non-respect de ces conditions, Swiss Life Wealth Management SA ou la banque peut résilier le compte d'entrée et prélever des frais de dossier de 200 francs.

Versement maximum

500 000 francs

Frais

Actuellement aucun frais de gestion de compte. Moyennant préavis, des frais fixes ou des frais dépendants de l'avoir en compte moyen peuvent être prélevés pour la gestion du compte.

Clôture

Le compte d'entrée peut être clôturé à tout moment.



En savoir plus

Le compte d'entrée Swiss Life vous intéresse? Nous nous ferons un plaisir de vous aider.
Swiss Life Wealth Management SA, General-Guisan-Quai 40, Case postale, 8022 Zurich
www.swisslife.ch/premiumdelegateprime

Mention légale: le présent document est un document marketing. Les données fournies sont purement informatives et ne sont pas garanties. Les données contenues dans ce document sont réservées à l'usage exclusif du destinataire et peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis. Elles ne constituent ni une offre, ni un conseil en placement, ni une recommandation pour l'achat ou la vente d'instruments financiers ou la conclusion d'autres actes juridiques. Le présent document a été établi avec tout le soin et la diligence requis. Aucune garantie ne peut toutefois être donnée quant à son contenu ou à son exhaustivité, ni aucune responsabilité endossée pour d'éventuelles pertes résultant de l'utilisation de ces informations. Les informations publiées s'adressent exclusivement aux personnes domiciliées en Suisse. Les produits et placements collectifs de capitaux mentionnés ne peuvent être ni acquis directement ou indirectement par des personnes considérées comme «US Persons» au sens du droit fiscal américain ou par des personnes soumises au droit fiscal américain pour une autre raison, ni transférés directement ou indirectement à ces dernières.